



PRÉFET DE L'OISE

**Commission de suivi de site
dans le cadre du fonctionnement de la société HEMPEL à Saint-Crépin-Ibouwillers**

Compte rendu de la réunion du 30 janvier 2015

La commission de suivi de site de la société HEMPEL à Saint-Crépin-Ibouwillers s'est réunie le 30 janvier 2015 sous la présidence de M^{me} Isabelle Domergue, responsable du service de l'eau, de l'environnement et de la forêt de la direction départementale des territoires de l'Oise (DDT) accompagnée de Mme Virginie Manouvrier et de M. Christophe Vallet du bureau de l'environnement de la DDT.

Participaient à cette réunion :

- M. Alain Claparède, inspecteur de l'environnement, unité territoriale de l'Oise, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- M. Sébastien Prévost, Adjoint au chef de l'unité territoriale de l'Oise, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- M. Benjamin Vin, agence régionale de la santé,
- M. Serge Lalouette, service départemental d'incendie et de secours de l'Oise,
- M. Marc Krakowski, service interministériel de défense et de protection civiles,
- M. Alexis Brohard, service interministériel de défense et de protection civiles,
- M. Joseph Sanguinette, conseil général de l'Oise
- M. Didier Malé, président du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (R.O.S.O),
- M. Goulven Daubé, directeur général du site, société Hempel,
- M. Cédric Fiorentino, directeur exploitation et responsable H.S.E, société Hempel,
- M. Stéphane Phénix, représentant titulaire des salariés, société Hempel,
- M^{me} Carole Fort, coordinatrice QHSE, société Hempel,

Étaient excusés :

- M. Alain Letellier, maire de Saint-Crépin-Ibouwillers et président de la communauté de communes des Sablons,
- M. Michel Francaix, député de la 3^{ème} circonscription de l'Oise

La réunion est ouverte à 10h20 sous la présidence de M^{me} Isabelle Domergue.

Il est rappelé l'ordre du jour de la commission de suivi de site, à savoir :

1. présentation de la commission de suivi de site,
2. création du bureau et désignation d'un représentant pour chaque collège,
3. approbation du règlement intérieur,
4. présentation du bilan par l'exploitant,
5. présentation des actions de l'inspection des installations classées,
6. point sur la mise à jour du PPI et sur l'exercice de novembre 2014,
7. questions diverses.

M. Claparède présente les règles applicables à la commission de suivi de site de la société Hempel qui se substituent à celles de la commission locale d'information et de concertation.

M. Vallet commente le projet de règlement intérieur.

Les membres de la commission de suivi de site approuvent à l'unanimité le projet de règlement intérieur et nomment au bureau de la commission les personnes suivantes :

- pour le collège « représentants de l'État » : le préfet ou son représentant,
- pour le collège « élus des collectivités territoriales » : M. le président du Conseil Général ou son représentant,
- pour le collège « exploitants d'installations classées » : M. Goulven Daubé, directeur général de la société Hempel,
- pour le collège « salariés » : M. Stéphane Phénix, société Hempel,
- pour le collège « associations de protection de l'environnement ou riverains » : le président du R.O.S.O ou son représentant.

M. Daubé présente le rapport d'activité de la société Hempel pour l'année 2014 à l'aide du support de présentation joint au compte-rendu. Les points suivants sont abordés :

- fabrication de peintures uniquement à base solvantée,
- résultats négatifs il y a trois ans,
- résultat d'exploitation positif en 2014 : + 2 millions d'euros,
- effort de réduction dans la production des déchets,
- prévention des risques en 2014 :
 - réalisation de tous les contrôles réglementaires,
 - modification de la hauteur du stockage des liquides inflammables sur racks,
 - maintenance du système sprinkler,
 - implantation d'une réserve d'eau incendie par la commune rue Boileau,
- bilan Système de Gestion de la Sécurité (SGS) 2014 :
 - réalisation des formations prévues pour la sécurité,
 - maîtrise des procédés (EIPS, maintenance préventive, plan de prévention),
 - gestion des modifications (analyse de toutes les modifications engagées même mineures),
 - mise à jour du plan d'opération interne (POI),
 - retour d'expérience : mise en place d'un indicateur pour le suivi des accidents sur tous les sites Hempel ,
 - respect du planning des audits et revue de direction.
- aucun accident ou incident en 2014,
- prévisions 2015 :
 - mise à jour de l'étude de dangers,
 - étude d'installation sprinkler au magasin produits finis par système de mousse à haut foisonnement.

A la question de M.Malé sur les certifications que la société HEMPEL possède, l'exploitant répond qu'il est certifié ISO 9001. La société respecte déjà des points de la norme ISO 14001 mais sans que la démarche ne soit engagée. Enfin, le groupe Hempel possède un standard HSE d'application mondiale qui est respecté localement.

M. Claparède présente l'action de l'inspection des installations classées à l'aide du support de présentation joint au compte-rendu.

L'inspection annuelle de site a eu lieu le 20 novembre 2014. Elle avait pour thèmes :

- levée des observations de l'inspection précédente,
- plan de gestion des solvants,
- installations électriques,
- consignes d'exploitation,
- permis de feu,
- gestion des situations d'urgence.

Des demandes de précision ont donné lieu à cinq observations.

Exercice PPI du 18 novembre 2014 :

Le scénario de cet exercice était l'incendie généralisé du hall de produits finis.

L'exercice s'est globalement bien déroulé. La DREAL a émis deux observations :

- quelques difficultés pour obtenir les volumes d'eau d'extinction,
- revoir, suite à cet exercice, les besoins en eau incendie.

M. Kraskowski fait un compte rendu de l'exercice PPI du 18 novembre 2014. A ce propos, il rappelle le travail effectué avec la mairie, la mise à jour du PPI en décembre 2014, le déplacement du poste de commandement et la mise en place d'un centre d'accueil dans le complexe sportif.

L'exercice PPI avait pour but de tester les acteurs de la sécurité publique, la préfecture, les associations de sécurité civile, la mairie et l'exploitant.

Contrairement à l'exercice PPI de 2009, celui de 2014 n'a pris en compte que l'aspect thermique. Les distances d'effet de ce risque étant circonscrites à l'emprise du site, seuls les employés de l'usine ont été évacués.

Il est rappelé que la population doit être à l'écoute des consignes diffusées par la mairie.

M. Kraskowski conclut en indiquant que l'exercice s'est bien passé. Les enseignements de l'exercice 2009 en ont été tirés et l'ensemble des acteurs a progressé.

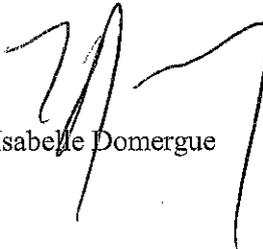
A la demande du ROSO qui souhaite savoir si la sirène de l'établissement a vocation à alerter les populations voisines ou uniquement les salariés du site, l'exploitant indique que la sirène du site permet d'informer les salariés pour permettre leur regroupement en des points d'évacuation. Elle n'a pas pour objet d'informer les populations voisines.

M. Kraskowski complète ce propos en précisant que c'est la sirène de la mairie qui informe la population. Il rappelle également qu'il existe le Réseau National d'Alerte (au niveau d'un bassin de population) et que, dans ce contexte, sont implantées 44 sirènes dans les communes du département de l'Oise.

Depuis peu, un nouveau dispositif est en place : le Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP) qui a une logique de cinétique rapide associée à un bassin de population. Il repose sur les mises en réseau de certaines sirènes et l'utilisation des nouveaux moyens de communication (SMS, panneaux à message variable ...). Ce système est en place dans les communes de Troisly-Breuil, Villers-Saint-Paul et Pont-Sainte-Maxence.

A 11h30, M^{me} Isabelle Domergue clôt la réunion de la commission de suivi de site de la société Hempel.

La présidente



Isabelle Domergue